

POUVOIR ET PROPRIÉTÉ SEIGNEURIALE AU QUÉBEC DEPUIS L'ABOLITION DU RÉGIME (1854)

Une conférence de **Benoît Grenier**
Professeur, département d'histoire, Université de Sherbrooke

LUNDI 28 NOVEMBRE 2016 à 12 h

UQTR, pavillon Ringuet, local 3002

Au 17^e siècle, la France met en place la propriété seigneuriale dans sa colonie nord-américaine. Ce système féodal d'appropriation du sol se maintiendra jusqu'à son abolition en 1854. La conférence propose d'examiner les conséquences d'un processus d'abolition inachevée qui aura pour effet une très lente réappropriation des droits de propriété par les censitaires, mais surtout la réaffirmation du droit de propriété utile des seigneurs. Alors que les tenanciers se verront dans l'obligation de «racheter» leur rente (processus qui ne sera achevé qu'en 1970), les seigneurs jouiront librement de leurs terres non concédées dont ils feront des usages les plus divers (exploitation forestière, lotissement urbain ou énergie éolienne...). À travers plusieurs exemples, dont l'île d'Anticosti, Rivière-du-Loup et Beupré, nous aborderons l'impact à très long terme des décisions législatives adoptées au 19^e siècle.

ENTRÉE LIBRE. BIENVENUE À TOUTES ET À TOUS!

Vous pouvez apporter votre repas

